



**FRAPRU** Le coordonnateur François Saillant passe le flambeau *Page B 3*

**Michel David** Qui croire des deux sondeurs, CROP ou Léger? *Page B 3*

**Idées** Financement de projets à la CSDM: un boycottage insensé et injustifié *Page B 6*

# PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 2016



NICHOLAS HUNT GETTY IMAGES AGENCE FRANCE-PRESSE

Durant le gala Billboard's Women in Music, Madonna est montée sur scène le 9 décembre et a lâché sa bombe: «Je me sens toujours mieux avec quelque chose de dur entre mes jambes», a lancé la diva alors qu'elle calait ses pieds de chaque côté du pied du micro.

FÉMINISME

## Confessions sur un plancher de danse

Madonna revendique son appartenance au « mauvais féminisme » en conjuguant vêtements sexy et chirurgie esthétique

STÉPHANE BAILLARGEON

**S**on premier album est sorti en 1983, mais c'est celui de l'année suivante (*Like a Virgin*) qui l'a fait connaître mondialement. Encore une décennie et elle lançait les sulfureux *Erotica* (1992) et *Bedtime Stories* (1994). Après une période léthargique, elle reprenait un peu l'avant-scène avec *Confessions on a Dance Floor* en 2005. Son dernier opus, le treizième, s'intitule *Rebel Heart* (2015). Au total, Madonna a vendu 300 millions de disques, ce qui fait d'elle l'artiste féminine *best-seller* depuis l'invention du gramophone.

Le gala Billboard's Women in Music l'a donc choisie comme femme de l'année 2016. Madonna est montée sur scène le 9 décembre et a lâché sa bombe.

«Je me sens toujours mieux avec quelque chose de dur entre mes jambes», a blagué salé la diva alors qu'elle calait ses pieds de chaque côté du pied du micro. «Je me présente devant vous comme un paillasson», a dit M<sup>me</sup> Madonna Louis Ciccone. Je veux plutôt

dire : comme une artiste féminine. Merci de reconnaître ma capacité à poursuivre ma carrière depuis 34 ans malgré le sexisme et la misogynie flagrants, face au harcèlement et aux insultes incessants.»

La mégastar a parlé d'un viol à 21 ans, de la difficulté de vieillir, de sexualité, de son industrie culturelle profondément sexiste. «Si vous êtes une fille, vous devez jouer le jeu, a résumé à Madonna de 58 ans. Vous avez le droit d'être jolie, mignonne et sexy. Mais n'agissez pas de façon trop maligne. N'ayez pas un avis qui dérange. Vous avez le droit d'être transformée en objet par les hommes et de vous habiller en salope, mais ne soyez pas maîtresse de votre côté salope. Soyez ce que les hommes veulent que vous soyez.»

**Nelly, Madonna, même combat?**

La professeure de littérature Isabelle Boisclair a été agréablement surprise. «C'est fabuleux ce qu'elle a fait, surtout en recevant un prix, dit la féministe de l'Université de Sherbrooke. Elle a saisi l'occasion pour parler de la place des femmes dans une industrie culturelle et pour dire ce que sa

carrière lui a coûté.»

La chroniqueuse féministe du journal *Métro*, Judith Lussier, a regardé l'extrait deux fois plutôt qu'une. Elle avoue avoir été sur ses gardes, d'abord dubitative devant cette sortie spectaculaire de la reine des coups de pub provocants.

«Ma première question a été de me demander si Madonna voulait surfer sur la vague de la chanteuse Beyoncé et celle des autres féministes pop, dit-elle. Finalement, c'est peut-être de la naïveté, mais j'ai décidé de croire qu'elle est sincère. Je pense que sa sortie était sentie. C'est comme si ce qu'elle avait incarné de façon très instinctive était finalement accepté par la réflexion. C'est comme si elle prenait conscience de son parcours.»

Pour découvrir quoi? L'artiste ramène le constat à cette simple formule qu'elle appartient finalement au «*bad feminism*». Dans son discours, elle l'oppose à l'orthodoxie de la féministe Camille Paglia, qui a reproché à Madonna de s'être autoréifiée sexuellement.

Ce «mauvais féminisme», selon le titre de l'essai de Roxane Gay paru en 2014, décrit la situation des femmes qui, tout en se disant fémi-

nistes, adoptent des comportements qui peuvent sembler contradictoires. Comme Madonna, la *bad feminist* peut s'habiller sexy et avoir recours à la chirurgie plastique.

L'auteure suicidée Nelly Arcan (1973-2009) appartenait aussi à cette «mauvaise» branche, opposée à la «bonne». La veille de l'interview, Judith Lussier a assisté à une projection privée du film *Nelly* que vient de lui consacrer la cinéaste Anne Émond.

«Le rapprochement est tellement fort, dit-elle. Nelly Arcan a écrit le livre *Putain* et on l'a traitée de la sorte alors que c'est une grande auteure, une femme avec une grande réflexion qu'on a réduite à son apparence. [...] Il y a une tentation très forte de nous rabaisser entre nous, les femmes, qui joue contre nous, évidemment.»

**Jeunes et vieilles**

La professeure Boisclair poursuit sur cette idée de la division des femmes et des féminismes. «Les nationalistes ne sont pas tous d'accord non plus, fait-elle remarquer. Les féministes non plus. Elles peuvent s'opposer sur l'usage politique

VOIR PAGE B 2 : MADONNA

ÉTATS-UNIS

## Au tour des grands électeurs de se prononcer

JEAN DION

**L**eurs noms sont largement inconnus du grand public, mais ils accompliront sous peu une tâche essentielle: lundi, le premier lundi suivant le deuxième mercredi de décembre, comme le stipule la Constitution, 538 grands électeurs, parfois désignés sous l'appellation de «*collège électoral*», éliront formellement le nouveau président et vice-président des États-Unis d'Amérique.

Leur vote ne reflétera pas le verdict populaire: le 8 novembre, Hillary Clinton a obtenu près de trois millions de voix de plus que Donald Trump dans l'ensemble du pays. Mais ce dernier a su remporter quelques États-clés qui lui permettent de disposer d'un plus grand nombre de grands électeurs (306 contre 232), et cela sera le facteur décisif. Ce sera la cinquième fois dans l'histoire qu'un tel paradoxe se produira, après les scrutins de 1824 (quatre candidats avaient alors récolté des appuis au collège électoral et, faute d'une majorité absolue, la Chambre des représentants avait tranché, conformément au XII<sup>e</sup> amendement de la Constitution, en faveur de John Quincy Adams), de 1876, de 1888 et de 2000.

C'est que, proportionnellement à sa population, chaque État compte un nombre donné de grands électeurs — la façon de les choisir et la manière dont ils votent varient d'un territoire à l'autre — et le candidat qui y décroche une pluralité de suffrages les remporte tous. La formule du *winner take all* est en vigueur partout sauf au Maine et au Nebraska.

Mais pourquoi un tel système de scrutin indirect qui apparaît aujourd'hui antidémocratique et inutilement compliqué? Pour le comprendre, il faut remonter aux origines du pays et voir que celui-ci, dit Christophe Cloutier-Roy, chercheur à l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand, n'a pu se constituer qu'à la suite de compromis.

**Un filtre**

Reportons-nous donc à la Convention constitutionnelle de 1787 à Philadelphie, qui dura plusieurs mois et lors de laquelle les pères fondateurs ont établi les fondements de la nation encore toute jeune, qui avançait dans des eaux que personne n'avait encore explorées.

D'abord, il y a la démocratie. À l'époque, plusieurs n'y croient pas. Certes, la Chambre des représentants sera élue au suffrage direct, mais le compromis du Connecticut — proposé par des délégués de cet État — fera en sorte que le Congrès soit bicaméral, avec un Sénat où tous les États, grands ou petits, auront une représentation égale. D'ailleurs, ce sont les législatures des États qui éliront les séna-

teurs jusqu'en 1913. Quant à la présidence du pays, on voudra apposer un filtre en cas d'errements du peuple. Ce filtre sera les grands électeurs.

«*Tout était nouveau*, explique M. Cloutier-Roy. Il fallait trouver un équilibre entre le fait qu'on ne voulait pas un système monarchique et une certaine méfiance envers la démocratie. Certains pères fondateurs plus conservateurs, comme John Adams, deuxième président des États-Unis [1797-1801], se méfiaient du peuple. Alors, oui, il y avait un suffrage direct à la Chambre des représentants, mais on mettait des balises pour s'assurer que le moins de monde possible vote. Les électeurs étaient des hommes blancs âgés d'au moins 21 ans et propriétaires.»

Deuxièmement, on retrouve le pouvoir et l'autonomie des États. À Philadelphie, ils sont nombreux à souhaiter que le gouvernement central ne soit pas trop fort et qu'on ait affaire à une authentique fédération où chacun des membres a une voix puissante au chapitre. L'idée que le président et le vice-président seront au fond choisis par les États par l'intermédiaire des grands électeurs finira par emporter l'adhésion.

«Les grands électeurs et le Sénat illustrent une volonté profonde de faire une place de choix aux États», dit M. Cloutier-Roy. Dès 1791, le X<sup>e</sup> amendement stipulera que tous les pouvoirs qui ne sont pas mentionnés dans la Constitution reviennent aux États par défaut. L'organisation des élections est laissée aux États. On leur donne beaucoup d'autonomie. » Après tout, ce sont bien «les États unis».

**L'esclavage**

Autre élément à prendre en compte, qui peut surprendre celui-là: l'esclavage. Comme ce sont les États qui parlent au prorata de leur population, des dirigeants des États du Sud — la Virginie, les deux Carolines, la Géorgie, faiblement peuplées de citoyens — craignent que leur voix ne soit engloutie par ceux du Nord. Le Virginien James Madison, qui sera lui aussi président du pays (1809-1817), sera donc à l'origine d'un autre compromis.

Madison fait valoir que les esclaves, qui n'ont bien sûr pas le droit de vote, devraient compter parmi les habitants d'un État pour le calcul des grands électeurs. Peut-être pas à part entière, mais compter quand même. On finira par s'entendre sur le fait qu'un esclave compte pour 3/5 d'un citoyen libre. C'est le «Three Fifths Compromise», et plusieurs soutiennent que la formule des grands électeurs a été en bonne partie retenue pour favoriser l'esclavage. Madison lui-même, auteur de la Déclaration des droits des États-Unis, possédait plusieurs dizaines d'esclaves dans sa plantation de tabac.

VOIR PAGE B 3 : ÉLECTEURS

## PERSPECTIVES

ÉTATS-UNIS

## La justesse de l'inaction en Syrie

JULIEN TOURREILLE



La chute d'Alep s'accompagne d'une tragédie humaine devant laquelle il est certainement possible de développer un argument cohérent pour une intervention humanitaire. Ce tournant dans la guerre civile en Syrie n'illustre cependant en rien le déclin de la puissance américaine. Il ne signe pas non plus une victoire indubitable de la Russie de Vladimir Poutine.

Le gouvernement Obama considérait initialement que le régime de Bachar al-Assad ne résisterait pas à la vague du Printemps arabe. Lorsque le régime de Damas opta pour une répression militaire sanglante du mouvement de contestation, Barack Obama hésita à appuyer les différentes factions rebelles et renonça finalement à recourir à la force armée, même après l'usage d'armes chimiques contre la population.

Ce choix de la non-intervention suscite de nouveau la critique depuis quelques jours. Le président français, François Hollande, n'a par exemple pas manqué de rappeler que ses avions de chasse étaient prêts à punir Al-Assad début septembre 2013. Punir un régime cruel envers sa population n'est pas une tâche très compliquée pour les puissances occidentales, États-Unis en tête.

## Le coût nul de l'indifférence

Or, comme le démontrent l'Afghanistan après la chute des talibans, l'Irak après le renversement de Saddam Hussein, la Libye après la liquidation de Kadhafi, reconstruire des pays profondément divisés n'est pas un point fort de Washington et de ses alliés. Dans le cas de la Syrie, les partisans de l'intervention n'ont jusqu'à présent pas exposé de scénario crédible permettant l'émergence d'un ordre politique pacifié après plus de cinq ans d'une guerre civile particulièrement dure.

Ni la crédibilité ni la puissance américaines ne seront affectées par la passivité vis-à-vis de la crise syrienne. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les exemples sont en effet nombreux dans lesquels Washington détourna le regard sur des catastrophes de grande ampleur pour l'humanité sans que cela nuise à la réputation des États-Unis ou les rende incapables de maintenir l'ordre international libéral.

La partition du sous-continent indien en 1947 provoqua plus d'un million de morts et un flot de quelque 10 millions de réfugiés. Washington n'intervint pas, ce qui ne l'empêcha nullement de créer l'OTAN ou de mettre en œuvre la politique de l'endiguement contre l'URSS. En 1994, la passivité du gouvernement Clinton devant le génocide rwandais ne remit pas en cause le moment unipolaire qui vit les États-Unis dominer largement la scène internationale après la dissolution de l'Union soviétique. L'indifférence devant les cinq millions de morts dans les conflits à répétition qui secouent la République du Congo n'est pas un prélude au déclin des États-Unis. Il en sera de même avec le Soudan du Sud, déjà annoncé comme le prochain théâtre de massacres de civils à grande échelle.

## Pour Poutine, une victoire à la Pyrrhus

Outre un manquement moral, l'inaction américaine en Syrie aurait consacré le retour triomphant, et déstabilisateur, de la Russie sur la scène internationale. Les forces russes ont indiscutablement joué un rôle clé dans la reprise d'Alep, permettant ainsi au régime de Bachar al-Assad de contrôler à nouveau la Syrie « utile ». De fait, Poutine sera un acteur incontournable lorsqu'il s'agira de discuter de l'avenir politique de la Syrie. Moscou aura également sécurisé son unique base navale en Méditerranée et pourra même implanter une station d'écoute au Moyen-Orient.

Au-delà, quel est le gain stratégique pour Vladimir Poutine ? La Syrie est un pays en ruine, plus divisé que jamais et dont la moitié de la population a été déplacée. La légitimité du régime de Damas est considérablement affaiblie et il risque de faire face à une rébellion radicalisée se lançant dans des opérations de guérilla. Poutine étant complice de facto de crimes de guerre, son image sur la scène internationale est-elle réellement plus positive qu'à la suite des JO de Sochi ?

Crainte pour son ingérence dans les processus électoraux, cette grande Russie retrouvée pourrait servir de ciment à des Occidentaux désorientés et, qui sait, inciter les Européens à surmonter leurs dissensions internes et à faire de l'UE une véritable puissance, notamment sur le plan militaire. Une telle évolution contenterait assurément le prochain locataire de la Maison-Blanche et renforcerait l'OTAN.

Dans le dossier syrien, il peut être reproché au président Obama d'avoir fait preuve d'une indifférence froide devant une crise humanitaire majeure et de s'être bercé d'illusions quant aux chances de succès d'une solution diplomatique copilotée avec la Russie. Mais face au chaos dans lequel est actuellement plongé le Moyen-Orient, il a été sage de ne pas engager les États-Unis dans une autre aventure militaire au sein d'une région qu'ils ne comprennent pas très bien et vis-à-vis de laquelle leurs intérêts sont de plus en plus limités. Donald Trump aura alors tout à gagner d'admirer l'engagement de son ami Vladimir en Syrie. La puissance américaine sera éparpillée par ce « deal ».

BILAN DE SESSION PARLEMENTAIRE

## Automne chargé, éthique à l'épreuve

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

La Chambre des communes a suspendu ses travaux mercredi soir pour le long congé des Fêtes, mettant un terme à ce que le premier ministre Justin Trudeau a lui-même, dans son bilan, qualifié de session « probablement la plus occupée depuis que [les libéraux] ont formé le gouvernement l'an dernier ». Mais si les projets de loi et les décisions majeures se sont succédé à un rythme effréné, aucun n'a réussi à s'incruster dans le paysage médiatique. Seuls les cocktails de financement libéraux semblent avoir réussi l'exploit de marquer les esprits — du moins ceux de l'opposition — cet automne.

Au chapitre des dépenses, le gouvernement de Justin Trudeau a annoncé qu'il se porterait acquéreur de 18 avions de chasse Super Hornet en attendant que le processus d'acquisition d'une flotte permanente de remplacement des CF-18 soit terminé, quelque part d'ici cinq ans. Cette transaction avec Boeing pourrait coûter plus d'un milliard de dollars.

En matière d'environnement, Ottawa a approuvé — au grand dam des environnementalistes, de certaines communautés autochtones et même de quelques députés libéraux fédéraux — la construction de deux pipelines pour transporter le pétrole extrait des sables bitumineux albertains. Le Trans Mountain de Kinder Morgan, en direction de la côte sud de la Colombie-Britannique, consiste en un tuyau parallèle à un oléoduc déjà existant (sur 73% de son parcours) afin d'en tripler la capacité. Quant à la ligne 3, il s'agit de remplacer une canalisation existante vieille de 48 ans.

Les libéraux font le pari que ces deux approbations passeront mieux la rampe puisqu'en parallèle, le Canada a ratifié cet automne l'Accord de Paris sur les changements climatiques et s'est engagé de ce fait à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30% par rapport à leur niveau de 2005 d'ici 2030. Pour y parvenir, Ottawa a réussi en décembre à rallier huit provinces autour d'un plan national sur les changements climatiques. Ce plan inclut l'imposition dès 2018 d'une taxe sur le carbone de 10\$ la tonne de CO<sub>2</sub> aux provinces qui ne se seront pas dotées d'un plan suffisamment énergique de lutte contre les changements climatiques.

En matière de justice, les libéraux ont annulé la suramende compensatoire instaurée par les conservateurs que les juges devaient imposer même aux condamnés sans le sou. Ils ont déposé un projet de loi pour abolir les dispositions du Code criminel discriminatoires envers les jeunes gais pratiquant le sexe anal. Les libéraux ont aussi déposé un projet de loi annulant les embûches qu'avaient inventées les conservateurs pour compliquer l'ouverture de sites d'injection supervisée destinés aux accros de drogues telles que les opioïdes, qui font des ravages au Canada depuis deux ans.

A cette liste de mesures, on doit ajouter une réforme de la Loi électorale qui, non seulement défait les changements conservateurs, mais permet aux jeunes de 14 à 17 ans de se pré-inscrire à la liste électorale pour augmenter leur taux de participation. On pourrait aussi ajouter le nouveau mode de sélection des juges à la Cour suprême, l'interdiction de l'importation et de l'utilisation de l'amiante ou encore la garantie de prêt supplémentaire de 2,9 milliards offerte à Terre-Neuve pour achever son projet hydroélectrique embourbé de Muskrat Falls.

## L'éthique à l'honneur

Pourtant, malgré cet automne des plus chargés, ce sont les questions éthiques qui ont tarabaudé les libéraux de Justin Trudeau. Le *Globe and Mail* a révélé successivement la tenue de cocktails de financement auxquels le premier ministre ou le ministre des Finances, Bill Morneau, ont été les invités vedettes.

Ces cocktails auraient pu être banals s'ils avaient été ouverts à tous. Mais voilà : le cocktail de Bill Morneau s'est déroulé en octobre dans une résidence privée d'Halifax. Seulement 15 personnes y ont assisté moyennant un don de 1500\$ au Parti libéral du Canada (PLC). Celui de M. Trudeau a eu lieu à Toronto, en mai, au domicile de Benson Wong, le président de la Chambre de commerce Canada-Chine. Les 32 convives (dont un riche homme d'affaires chinois qui a par la suite versé des dons à l'Université de Montréal et à la Fondation Trudeau, et



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre, Justin Trudeau, a été sous le feu des critiques cet automne, en raison de l'organisation d'un cocktail pour lequel les convives ont payé 1500\$ au PLC.

le fondateur de la banque Wealth One, qui attendait un dernier feu vert pour se lancer au Canada) ont aussi payé 1500\$ chacun au PLC.

L'opposition a senti le sang. Le Nouveau Parti démocratique est le premier à avoir posé une question sur le sujet le 19 octobre, jour de publication du premier article du *Globe and Mail*. « Le ministre des Finances a laissé momentanément de côté l'élaboration du prochain budget pour tenir une collecte de fonds privée à Halifax auprès de fortunés promoteurs, de banquiers et de cadres supérieurs du secteur minier, a lancé le chef Thomas Mulcair. Chacun a payé 1500\$, le maximum permis, pour avoir le privilège de s'entretenir avec le ministre. C'est bien

jeu seulement six jours au cours des deux derniers mois.

## Réforme compromise ?

Bardish Chagger n'est pas la seule à avoir eu un automne mouvementé à la Chambre des communes. Sa collègue Maryam Monsef, responsable de l'épineux dossier de la réforme électorale, a été interpellée plus souvent qu'à son tour. L'opposition a senti que l'engagement des libéraux envers une modification du mode de scrutin était flageolant.

C'est l'entrevue de Justin Trudeau avec *Le Devoir* qui a mis le feu aux poudres lorsque ce dernier a indiqué que les citoyens étaient peut-être moins avides de changement depuis que Stephen Harper n'était plus au pouvoir. Le gouvernement a voulu par la suite rassurer l'opposition en disant que sa promesse tenait toujours. Mais ses assurances ont volé en éclats début décembre, lorsque le comité parlementaire s'étant penché sur la réforme électorale a déposé son rapport. La majorité libérale

à ce comité a soutenu que les Canadiens n'étaient pas prêts pour une réforme en profondeur. Et M<sup>me</sup> Monsef s'est empressée de discréditer le comité parce qu'il ne lui avait pas recommandé un mode de scrutin spécifique. M<sup>me</sup> Monsef s'est excusée par la suite, mais le mal était fait. La bonne volonté que tous les partis disaient avoir pour éviter la partisanerie dans ce dossier s'est évaporée. Aussi, la consultation en ligne (*mademocratie.ca*) lancée pour sonder les « valeurs » des Canadiens à propos de leur système électoral a été taillée en pièces par l'opposition, qui y voit une fumisterie qui permettra au gouvernement d'en arriver à la conclusion qui fait son affaire.

Les libéraux sont capables de compromis. Devant le tollé que provoquait son intention d'imposer son propre régime de protection des consommateurs dans le secteur bancaire (jugé moins robuste que le québécois), il a reculé. Il faudra voir s'il sera capable de la même flexibilité en 2017. Car la réforme électorale et les cocktails de financement reviendront les hanter. Après tout, le commissaire à la vie privée a ouvert une enquête sur *Mademocratie.ca* à cause des renseignements personnels qui y sont récoltés. Et le NPD déposera au retour des Fêtes un projet de loi pour donner à Mary Dawson le pouvoir de faire appliquer les règles d'éthique plus musclées, pour l'instant sans effet.

« Les règles fédérales régissant le financement électoral sont les plus strictes au Canada; elles sont plus strictes que celles des provinces et des territoires.

Les Canadiens s'attendent à ce que nous suivions toutes ces règles et c'est exactement ce que nous faisons. »

peu cher payé pour avoir l'attention de la personne qui contrôle des milliards de dollars en dépenses publiques. Le premier ministre sait que ce genre de versement de dons en échange d'un accès à un ministre est répréhensible. Je demande donc : pourquoi le premier ministre continue-t-il de permettre ces collectes et quand l'argent sera-t-il remboursé ? »

M. Trudeau lui a répondu que « les règles fédérales régissant le financement électoral sont les plus strictes au Canada; elles sont plus strictes que celles des provinces et des territoires. Les Canadiens s'attendent à ce que nous suivions toutes ces règles et c'est exactement ce que nous faisons ».

Cette réponse est bientôt devenue la phrase-clé des libéraux, surtout celle de la leader du gouvernement à la Chambre, Bardish Chagger. Au point qu'il n'est plus rare de l'entendre se faire accuser d'être une cassette. Ce à quoi elle a répondu mardi, dans son français cassé, que « ce n'est pas une cassette, ce sont les faits ».

De fait, les libéraux n'ont enfreint aucune règle, mais la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, Mary Dawson, a expliqué que c'était parce que le code de bonne conduite destiné aux ministres ne tombe sous la juridiction de personne. Il n'y a donc personne, même pas elle, qui peut voir à son application.

Depuis que le *Globe and Mail* a publié sa première histoire, il y a eu 36 périodes de questions et l'accès monnayé privilégié y a été abordé 30 fois. Autrement dit, l'opposition a laissé un répit au gouvernement sur cet en-

Le Devoir

## MADONNA

SUITE DE LA PAGE B 1

de la nudité, la prostitution, la voile, etc. »

La question du corps, de la sexualité et de l'apparence les tarabaudent, comme tout le monde, ou presque. Et une femme libérée de ce point de vue fait diaboliquement peur depuis longtemps aux hommes, bien sûr, mais à bien des femmes aussi. À preuve, les réactions de certaines chroniqueuses au *look* de Safia Nolin quand elle-même est allée chercher un prix au dernier gala de l'industrie musicale québécoise.

La professeure Boisclair a ensuite publié dans *Le Devoir* un texte intitulé « Sois belle et tais-toi » qui a été partagé des milliers de fois. Elle ajoute en entrevue qu'il faut aussi poser la question de l'âge. « Madonna en parle dans son discours. Moi, je ne peux pas m'empêcher de constater un écart avec le discours des féministes pop plus jeunes, qui me semblent beaucoup plus optimistes, presque triomphantes. Disons positives et confiantes. Le fait de se dire féministe est plus facile pour elles, alors que, pour les femmes plus vieilles, cette affirmation pre-

naît l'allure d'un coming out. Les cinquante-naires en ont bavé. »

## De la pop féministe

M<sup>me</sup> Boisclair ramène aussi le terme de féminisme pop, comme M<sup>me</sup> Lussier. Il s'agit précisément du sujet de la thèse de la doctorante Sandrine Galand

« On dit pop feminism, mais on a aussi parlé de cupcake feminism ou de feel good feminism, explique l'étudiante de l'Université de Montréal. C'est très nord-américain. »

Ce féminisme populaire existe depuis une dizaine d'années et, pour la spécialiste, la prestation de Beyoncé aux MTV Awards en 2014 cristallise le premier moment fort du courant. Elle ajoute que le discours de Madonna pourrait bien poser un deuxième jalon fort. « Il s'inscrit dans un moment politique marqué, celui d'une Amérique sous Trump et de la défaite d'Hillary Clinton pour laquelle Madonna s'était positionnée. »

M<sup>me</sup> Galand refait le pont avec la référence au bad feminism. « Ce courant revendique le droit d'aimer le hip-hop sale tout en étant féministe. Il appelle à une posture plurielle des féminismes. Madonna termine son discours en tendant la main. Elle demande aux femmes de se prendre d'amitié. »

Isabelle Boisclair développe une idée connexe liée aux cercles professionnels de solidarité. Elle se réjouit qu'une star de la chanson parle de son milieu et dénonce la misogynie de son industrie, tout en assumant ses contradictions. Comme des politiciennes ou des militaires le font aussi.

« Le féminisme est venu de militantes et il a été nourri par des théoriciennes. C'est intéressant de voir maintenant comment il s'actualise dans plein de milieux. Le féminisme devient la parole de toutes les femmes à partir du lieu qu'elles occupent. »

Et quelle est l'unité de cette parole plurielle et pourtant solidaire ? « Je vais dire un gros mot, mais entendez-moi : c'est fini la suprématie mâle, répond la professeure. Ça fait 40 ans qu'on dénonce certaines injustices et que ça ne change pas. Il va donc falloir mettre le poing sur la table et le proclamer dans tous les micros, sur toutes les tribunes : c'est fini les gars. Vous gagnez plus que nous autres. Vous avez tout plus que nous. Plus de considérations. Plus d'argent. Plus de place. Plus de visibilité. Plus de tout. Et ça ne vous coûte rien alors que nous, on paye chaque fois. Les femmes en ont ras le bol dans plein de milieux et elles le disent. »

Le Devoir

## PERSPECTIVES



Au confort d'une « job de 9 à 5 », François Saillant, coordonnateur du Front d'action populaire en réaménagement urbain, a préféré l'engagement social, malgré la précarité que cela entraînait.

## « Monsieur FRAPRU » passe le flambeau

François Saillant, le visage le plus connu de la lutte pour les droits des locataires, prend sa retraite

Coordonnateur du Front d'action populaire en réaménagement urbain depuis près de 40 ans, François Saillant prend sa retraite dans quelques jours. *Le Devoir* l'a rencontré, en plus de discuter avec des gens qui ont milité avec lui au fil des ans pour le droit au logement, un droit qui n'est toujours pas pleinement reconnu par les gouvernements.

ALEXANDRE SHIELDS

Il le reconnaît lui-même. Plusieurs personnes l'interpellent en l'appelant tout simplement « Monsieur FRAPRU ». Une situation qui n'a rien de bien étonnant, tant son nom est associé au Front d'action populaire en réaménagement urbain. Il faut dire que François Saillant, qui passe aujourd'hui le flambeau, en a été le coordonnateur pendant 38 ans.

Il est arrivé au sein de l'organisme de défense des droits des locataires à peine cinq mois après sa création. À l'époque, soit à la fin des années 1970, la seule région de Montréal venait de perdre des milliers de logements en quelques années, au profit de projets qui se sont construits au détriment de quartiers « populaires », dont la tour de Radio-Canada ou encore l'autoroute Ville-Marie.

Au lieu de choisir l'emploi dans la fonction publique qu'on lui proposait, M. Saillant, diplômé en journalisme de l'Université Laval, décide alors de se joindre au FRAPRU naissant, pour défendre le droit au logement. « Si j'avais choisi le travail de fonctionnaire, je serais pas mal plus riche aujourd'hui », laisse-t-il tomber, avant de souligner qu'il ne regrette pas son choix.

Au confort d'une « job de 9 à 5 », il préfère l'engagement social, malgré la précarité que cela entraînait. « Tout est toujours une lutte, mais on voit des résultats concrets lorsqu'on se bat dans le domaine du logement », explique-t-il. Le FRAPRU choisit d'ailleurs, dès 1981, de faire de la construction de logements sociaux sa revendication principale.

Avec le recul, François Saillant estime toutefois que le bilan n'est pas à la hauteur de ses attentes. « C'est malheureusement un bilan mitigé. Il y a des milliers de logements qui ont été construits, et c'est autant de victoires. Mais nous avons aussi subi un coup extrêmement dur avec le retrait du gouvernement fédéral du financement de nouveaux logements sociaux en 1994. »

### Défaite collective

Concrètement, ce retrait du financement d'Ottawa il y a un peu plus de 20 ans aurait privé le Québec de plus de 69 000 logements sociaux, selon les calculs de l'organisme, qui compte 160 groupes membres. Tout cela dans une province où « 269 000 ménages en auraient besoin », dénonce, inlassablement, le coordonnateur sortant du FRAPRU.

« C'est malheureusement un bilan mitigé. Il y a des milliers de logements qui ont été construits. C'est autant de victoires. Mais nous avons aussi subi un coup extrêmement dur avec le retrait du gouvernement fédéral du financement de nouveaux logements sociaux, en 1994. »

François Saillant, coordonnateur du Front d'action populaire en réaménagement urbain

nateur sortant du FRAPRU.

« C'est une défaite collective, c'est une défaite de notre société, insiste-t-il. Nos gouvernements se sont désengagés de leur rôle social, notamment pour favoriser certains, dont des entreprises. Ils ont percé des trous dans le filet social au lieu de l'améliorer. Des groupes ont eu beau proposer des mesures fiscales qui permettraient d'ajouter des milliards de dollars dans les coffres de l'État, jamais ces idées n'ont été considérées. Et les gouvernements ne reconnaissent toujours pas le droit au logement, alors que même l'ONU estime qu'il s'agit d'un droit essentiel. »

Il rappelle que le Canada a pourtant adhéré au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, entré en vigueur en 1976. L'inaction d'Ottawa lui a même valu des critiques d'experts des Nations unies en février dernier, notamment en raison des impacts néfastes des « mesures d'austérité » sur les personnes les plus vulnérables.

Habitué aux promesses rompues des gouvernements au fil des décennies, François Saillant attend tout de même de voir quelle sera la teneur de la stratégie nationale sur le logement promise par le gouvernement de Justin Trudeau pour 2017. « Nous jugerons l'arbre à ses fruits », illustre-t-il, posément. Mais il faut que le fédéral refinance le logement. »

### Convictions intactes

Les personnes contactées par *Le Devoir* le soulignent d'ailleurs toutes : les convictions de M. Saillant sont demeurées intactes au fil des ans, malgré les reculs. « Oui, il a des convictions inébranlables. Il a toujours été cohérent et persistant, ce que j'admire », estime la députée de Québec solidaire Françoise David, qui a collaboré avec lui depuis plus de 20 ans.

Elle se souvient d'ailleurs d'un épisode d'affrontement avec Québec lors du sommet sur l'économie et l'emploi organisé en 1996 par le gouvernement de Lucien Bouchard, alors qu'elle était présidente de la Fédération des femmes du Québec. « Nous étions là tous les deux. On avait demandé au gouvernement Bouchard d'adopter, dans le cadre du sommet, une clause « d'appauvrissement zéro ». L'idée, c'était

qu'il ne fallait pas appauvrir davantage les gens les plus pauvres. Il n'était pas prêt à adopter une telle clause, alors nous avons quitté le sommet. »

Coordonnateur au Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, Pierre Gaudreau évoque lui aussi l'« opiniâtreté » de François Saillant. « Le FRAPRU continue de demander un investissement dans le logement social. Il a toujours maintenu le cap, peu importe l'impopularité de la demande. Il a toujours défendu l'idée que le logement ne doit pas être un bien privé. C'est un droit. »

### Humilité

Un « dévouement pour la cause » qui lui a valu d'être arrêté à quelques reprises, se souvient Robert Pilon, ancien collègue au FRAPRU aujourd'hui coordonnateur de la Fédération des locataires de HLM du Québec. « C'est un excellent compagnon de cellule, qui voit toujours le côté positif des choses et qui peut conserver sa bonne humeur », lance-t-il à la blague.

Tous trois insistent par ailleurs sur l'humilité de l'homme, sa timidité. Lui qui est paradoxalement le visage le plus connu de la lutte pour le droit au logement, l'intervenant que les journalistes contactent chaque année autour du 1<sup>er</sup> juillet, lorsque les médias s'intéressent à la question du logement. « C'est un homme très humble, d'une grande simplicité, et qui ne se met jamais en vedette », souligne M. Pilon.

Un « militant » qui ne cessera pas de prendre la parole, malgré la retraite professionnelle, selon Françoise David. Il le reconnaît d'ailleurs lui-même, tout en avouant une certaine « lassitude ». « Je veux encore m'impliquer. Je n'abandonne pas le militantisme, la politique ou l'engagement social. Mais comme porte-parole d'organisme, j'ai dit ce que j'avais à dire. Et je sais que le FRAPRU va continuer de faire parler de lui. »

Encore faudra-t-il que les médias continuent de s'intéresser à la question du logement, ce qui est selon lui loin d'être acquis. « Si on parle de gentrification ces temps-ci, c'est à cause des actions qui ont été posées dans Hochelaga. Il faut peut-être se questionner sur le rôle des médias. »

Le Devoir

## Troublantes contradictions

MICHEL DAVID



Les écarts dans les résultats obtenus par les deux grandes firmes de sondage du Québec, Léger et CROP, ont souvent fait l'objet de débats dans le milieu politique, libéraux et péquistes accusant l'une ou l'autre de partialité. Périodiquement, une anomalie survenue à point nommé a pu éveiller les soupçons, mais les courbes finissaient par se rejoindre. Cela fait cependant deux mois de suite que les chiffres sont trop contradictoires pour ne pas être troublants.

Les résultats des élections partielles du 5 décembre avaient déjà laissé planer un doute sur l'avance de 12 points que CROP accordait au PLQ en novembre, alors que Léger plaçait les deux partis à égalité. Dans les quatre circonscriptions, le pourcentage du vote obtenu par les libéraux avait baissé de 10% en moyenne par rapport à l'élection de 2014, alors que le PQ avait gagné 6 points. Soit, le faible taux de participation pouvait créer une certaine distorsion, mais à ce point ?

Les sondages publiés coup sur coup cette semaine, qui ont été réalisés à l'intérieur d'une période de 10 jours après les partielles, n'arrangeront rien. Selon CROP, l'avance du PLQ serait maintenant de 13 points. Qu'il s'agisse de sa part du vote chez les francophones (28%) ou de sa soudaine progression en région (34%), il y a assurément quelque chose qui cloche. Dans les trois circonscriptions situées en dehors de l'île de Montréal, les libéraux ont pourtant fait moins bien qu'à l'élection de septembre 2012.

Il existe un dicton selon lequel une élection vaut mieux que n'importe quel sondage. Dans le cas présent, les partielles ont constitué une sorte de « test de réalité ». En tenant pour acquis que les sondeurs des deux maisons connaissent leur métier et qu'ils le font honnêtement, on peut se demander si la composition de l'un des deux échantillons ne fausse pas les résultats.

Alors que Léger dispose d'un panel Internet de plus de 200 000 répondants au Québec, CROP fait plutôt affaire avec un fournisseur de Toronto, Research Now, qui jouit par ailleurs d'une très bonne réputation. Assez curieusement, en ce qui concerne la CAQ et Québec solidaire, la différence dans les résultats obtenus par les deux maisons se situe dans la marge d'erreur.

S'il croyait que les choses vont aussi bien pour les libéraux que le dit CROP, on se demande bien pourquoi le premier ministre Couillard envisagerait un important remaniement de son cabinet et prorogerait la session parlementaire afin de prononcer un nouveau discours inaugural, comme on lui en prête l'intention. Une avance de 13 points à moins de deux ans des élections ne nécessiterait pas un tel rebondissement.

En revanche, si c'est Léger qui a raison, un sérieux redressement s'impose. Seulement 10% des électeurs francophones croient que M. Couillard est le plus apte à occuper le poste de premier ministre, alors que 23% lui préfèrent aussi bien Jean-François Lisée que François Legault. Si le PQ réussit à évacuer la question du référendum de la prochaine campagne électorale, comme s'y emploie M. Lisée, cela pourrait bien être la « question de l'urne » en octobre 2018.

Les scénarios d'une coalition PQ-CAQ ou PQ-QS sont pour le moins hypothétiques, mais la faveur qu'ils recueillent chez les francophones traduit un désir manifeste de renvoyer les libéraux dans l'opposition. M. Couillard devra être très convaincant dans la présentation de sa vision de cette identité canadienne qui s'exprime dans la québecitude, qu'il entend développer à l'occasion de la célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Dans son bilan de fin de session, François Legault a attribué à une organisation déficiente les résultats mitigés de son parti aux partielles du 5 décembre. Il est sans doute vrai que la « machine » électorale de la CAQ n'est pas en mesure de rivaliser avec celles du PLQ et du PQ, mais cela ne devrait pas avoir d'effet sur les résultats des sondages, qui traduisent un désespérant surplace, qu'ils soient réalisés par CROP ou par Léger.

Encore faudrait-il savoir où la CAQ loge exactement. Ce n'était pas la peine de dissiper son ambiguïté sur la question nationale si c'était pour commencer à faire de l'acrobatie sur l'axe gauche-droite. La récente pirouette de M. Legault sur l'impôt des contribuables à haut revenu avait de quoi désorienter n'importe qui.

Lundi, il déclarait dans une entrevue à *La Presse* qu'il fallait imposer davantage afin de soulager la classe moyenne et les plus démunis. Jeudi, il expliquait dans sa page Facebook qu'il s'était mal exprimé. « En fait, dans l'entrevue, je me suis mis à réfléchir tout haut. Erreur ! »

Voilà un remarquable cas de crampe au cerveau. Après dix-huit ans en politique et cinq ans à la tête d'un parti, M. Legault devrait savoir qu'on ne réfléchit pas tout haut dans une entrevue, surtout pas si c'est pour suggérer le contraire de ce qu'on répète depuis des années. La CAQ a promis une « Loi sur la protection des contribuables », qui interdirait toute hausse de taxe ou de tarifs supérieure à l'inflation, et elle s'est engagée à « diminuer les impôts de chaque Québécois de 500 \$, soit une baisse de 1000 \$ par famille », sans distinction de revenu. Cette promesse était peut-être inconsidérée, mais elle a bien été faite. Robert Bourassa se plaisait à répéter que le ridicule ne tue pas, sauf en politique.

Le Devoir

mdavid@ledevoir.com

## ÉLECTEURS

SUITE DE LA PAGE B 1

Ce sont donc 538 grands électeurs qui se prononceront lundi, un nombre équivalent au total des membres de la Chambre des représentants (435) et du Sénat (100), plus trois représentants du District de Columbia. Pourraient-ils aller à l'encontre du vote populaire dans un État donné, comme plusieurs personnes horrifiées de la perspective de voir Donald Trump entrer à la Maison-Blanche le souhaitent ?

### Tricher ?

Les règles de votation des grands électeurs, de même que les sanctions auxquelles ils s'exposent s'ils ne suivent pas la consigne, varient grandement d'un État à l'autre. Et si on retrouve ici et là des exemples de grands élec-

teurs qui ont « triché », parfois publiquement et parfois sous le couvert de l'anonymat, une seule fois dans l'histoire un tel comportement a-t-il eu une incidence sur le résultat final.

C'était en 1836. Le candidat démocrate à la présidence Martin Van Buren a été élu, de même que son colistier Richard Mentor Johnson à la vice-présidence. Les 23 grands électeurs de la Virginie promis au tandem se sont toutefois abstenus de voter pour Johnson, ce qui lui a fait perdre sa majorité au collège électoral. Comme le prévoit le XII<sup>e</sup> amendement, il revint au Sénat, contrôlé par les démocrates, de confirmer son élection.

La raison de l'abstention ? Les Virginiens voulaient protester contre le fait que, pendant plusieurs années, Johnson avait entretenu une relation amoureuse ouverte avec Julia Chinn, une esclave octavonne qu'il traitait comme sa femme légitime et avec qui il avait eu deux enfants qu'il reconnaissait...

Et maintenant qu'on se retrouvera avec Trump

à la présidence même avec une minorité de voix, faudrait-il envisager de mettre fin au système des grands électeurs ? Ceux qui seraient tentés de modifier la formule feraient face à de lourds obstacles, fait valoir M. Cloutier-Roy. Le tout requerrait un amendement constitutionnel, qui nécessiterait l'aval des deux tiers des membres dans chaque instance du Congrès et des trois quarts des législatures d'État. Aussi bien dire que la pratique plus que bicentenaire est là pour de bon.

Et puis, Trump l'a dit : même si le scrutin avait été direct, il aurait gagné. Au lieu de se concentrer sur certains États-clés, il aurait davantage fait campagne dans des États populaires, comme la Californie et New York, considérés comme perdus d'avance pour les républicains dans la structure actuelle. Ainsi, il aurait engrangé davantage d'appuis.

Et si Donald Trump le dit...

# ÉDITORIAL

## GRÈVE DES JURISTES DE L'ÉTAT

### Assez, le mépris

La grève générale illimitée des juristes de l'État ne fait pas la manchette. Mais lancée le 24 octobre, elle a de plus en plus d'effets sur le fonctionnement de l'État. Si l'Association des avocats et des notaires a fait des erreurs stratégiques au départ, ses membres ne méritent certainement pas de poireauter longtemps sur le trottoir après les Fêtes. Bref, d'être traités avec mépris par le gouvernement.

**I**ls sont quelque 1100. Leur salaire moyen? 103 000\$ par année, soit moins que certains associés dans le privé; mais plus que ceux qui pratiquent seuls. Leurs vacances sont fonctionnalisées. À première vue donc, ils ne forment qu'un petit groupe qui ne fait pas vraiment pitié. Le gouvernement le sait et en profite. À l'excès.

De quoi se plaignent les juristes de l'État? Avec raison, entre autres, que leur droit de grève est bien factice. Depuis le début du siècle, ils ont débrayé à deux reprises et, les deux fois, le gouvernement a fini par adopter une loi spéciale. La dernière fois, le gouvernement avait reconnu que le mode de négociation était bancal. Qu'il fallait le repenser. Mais rien n'a été fait en ce sens. Les procureurs de la Couronne ont eu droit à un régime à part: fini le droit de grève dont ils ne voulaient pas: un comité de rémunération désormais propose à l'Assemblée nationale des conditions de travail, et celle-ci tranche.



ANTOINE ROBITAILLE

Les autres juristes, souvent qualifiés de «discrets», sous une nouvelle appellation — les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) —, ont conservé l'ancien régime. Mars 2016 (un an après la fin de leur contrat de travail), exaspérés, craignant de revivre le scénario d'une loi spéciale, — ils ont décidé de faire la grève pour une dernière fois. Le mandat? 84%.

Après quelques semaines sur le trottoir cet automne, le fonds de grève était à sec. Déterminés, ils ont décidé d'emprunter pour continuer le combat.

Leur position de négociation de départ était excessive. Plus exigeante encore que celle accordée aux procureurs de la Couronne! En cas d'impasse dans les négociations, il y aurait eu un arbitrage «liant». La décision de l'arbitre, un non-élu, s'imposerait! On a vécu ça au municipal avec les spirales inflationnistes connues. Même les juges de la Cour suprême n'ont pas droit à ça, réplique-t-on au gouvernement.

Autre excès de rhétorique, qui est au fond à la source du premier: pendant des semaines, la conception de l'indépendance des juristes défendue par LANEQ s'apparentait à celle dont jouissent les juges administratifs. On comprend que cela servait à justifier l'adoption d'un mode de négociation débouchant sur l'«arbitrage liant».

Mais mercredi, LANEQ dit avoir jeté du lest. L'organisation aurait défendu une formule s'apparentant à celle des procureurs de la Couronne: pour fixer les conditions de travail des membres LANEQ, un comité de rémunération ferait des suggestions au Bureau de l'Assemblée nationale, laquelle déciderait. Le gouvernement, soutient LANEQ, aurait rejeté la proposition. Depuis le début du conflit de toute façon, il refuse de discuter du régime de négociation. Au gouvernement, on réplique: LANEQ réclamait qu'une fois sur trois négociations, les conclusions du comité soient «liantes». Les deux s'accusent de mentir.

C'est l'impasse. Une assemblée générale de LANEQ aura lieu en début de semaine. L'appui à la grève sera-t-il encore à 84%? On peut en douter. Les Fêtes arrivent. La perspective de passer les Fêtes sur le trottoir est pleine de désagréments. Petit exemple: un fonds de grève ne paie pas les jours fériés (si on n'a pas été au travail la veille et le lendemain).

Pour le gouvernement et l'État, il y a plus que des désagréments. On a beaucoup insisté sur ces projets de loi promis, mais non déposés (pensons à celui des chiens dangereux) ou finalisés par des cadres (sur la métropole). Mais il ne faut pas oublier que les juristes sont les experts qui vérifient la légalité de l'action gouvernementale, de la sauvegarde de l'intérêt public. En passant, cela comprend les contrats!

Autrement dit, le gouvernement fonctionne presque sans conseil juridique depuis le 24 octobre. Depuis la même date, comment la ministre de la Justice Stéphanie Vallée remplit-elle son rôle de juriconsulte du gouvernement? Remarque, cela explique peut-être certaines confusions publiques. Mais bon.

Justement, celle-ci, dans la crise des délais judiciaires, n'arrêta pas de parler d'un nécessaire «*changement de culture*». Québec aurait depuis longtemps négligé le monde juridique: ce serait une des causes de nos délais. Cet aggiornamento devrait comprendre une entente rapide avec LANEQ. Une autre loi spéciale, après des mois de grève, serait un signe de mépris totalement contraire au discours sur le «*changement de culture*».

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## LETTRES

### Décès de Jacques Fournier

La voix et la plume de Jacques Fournier (1947-2016) se sont tuées abruptement fin novembre. Ce citoyen militant engagé, que j'ai connu comme collègue à la PEN (Presse étudiante nationale) durant mes études, posait des questions, suscitait des débats, menait des batailles sociales et politiques pour le bien commun avec un acharnement courtois. Toujours respectueux de l'autre mais courageux dans ses confrontations d'idées, il m'a appris à être debout derrière un micro avant la fin d'un discours politique, car un élu s'expose rarement à plus de deux questions du public dans une instance démocratique! À l'heure où Donald Trump est élu président désigné, le ministre Barrette bouscule et intimide sans débattre, et l'austérité salvatrice fait disparaître tant de forums démocratiques au Québec que je me dis que son cœur a imploré de douleur! Car son humanisme, mais aussi sa sensibilité, était heurté malgré son sourire omniprésent. À moins que ce ne soit une rare implosion de colère...

Julien Michaud  
 Montréal, le 16 décembre 2016

### Le chat à Montréal

Pour contrer la solitude, pour aider à la socialisation et à la responsabilisation, pour faire rire, pour réchauffer, reconforter, etc., il me semble que les animaux de compagnie se démarquent. La zoothérapie n'est-elle pas pratiquée à l'aide de chats et de chiens? À Montréal, il suffit d'être aux prises avec un problème de moutettes ou

d'un passant à l'autre en quête d'une caresse avec son sourire félin. Et ça marche, son irrésistible sourire... Puis, personne n'est obligé de le caresser, il suffit de passer son chemin.

A quoi bon faire une distinction entre les chats stérilisés et les autres dans le prix des licences puisque, dans le contexte de cette loi, les chats, interdits de sortie, ne pourront pratiquer que l'abstinence... Je ne veux pas croire que les ruelles et les trottoirs seront libres de chats. Bien des photographes, des écrivains, des poètes ou des peintres seront privés d'inspiration et nous, citoyens, on nous aura dérobé un précieux exercice de tolérance.

On nous annonce une brigade féline? Voyons donc! Les organismes chargés d'entrer en contact avec les itinérants pour les inciter à rejoindre un refuge pour la nuit ont peine à vivre faute d'aide financière suffisante. À 54 ans, j'ai adopté trois chats dans ma vie, tous issus des ruelles. Des chats visiblement perdus ou abandonnés par leur propriétaire ou nés dans celles-ci. Il me semble qu'une campagne de sensibilisation accompagnée d'un programme de stérilisation offert ou facilité par la Ville suffirait à contrôler la population des chats errants.

Bien sûr, les chats ne s'encombre pas de territoire ni de circonscription électorale, ils aiment bien venir gratter votre terre fraîchement remuée. Deux options pour éviter qu'ils viennent chez vous: faites-les fuir, *pchitt pchitt*, ou mettez du paillis, un grillage ou des cure-dents bien dressés, ils iront chez le voisin... qui fera de même ou qui sera heureux de les voir déambuler avec adresse sur l'arête de sa clôture.

J'ai de la peine en pensant ne plus voir le gros chat de ma voisine qui se promène

d'un passant à l'autre en quête d'une caresse avec son sourire félin. Et ça marche, son irrésistible sourire... Puis, personne n'est obligé de le caresser, il suffit de passer son chemin.

A quoi bon faire une distinction entre les chats stérilisés et les autres dans le prix des licences puisque, dans le contexte de cette loi, les chats, interdits de sortie, ne pourront pratiquer que l'abstinence... Je ne veux pas croire que les ruelles et les trottoirs seront libres de chats. Bien des photographes, des écrivains, des poètes ou des peintres seront privés d'inspiration et nous, citoyens, on nous aura dérobé un précieux exercice de tolérance.

Marie Anne Lemieux  
 Le 16 décembre 2016

### Vie de chat

Ce matin, par la fenêtre de derrière, j'ai vu un chat assis sur la chaise de ma galerie. Il m'a regardé tranquillement puis a décidé de partir. Il s'est levé, a traversé la cour enneigée, puis a sauté doucement sur la clôture haute d'au moins cinq pieds. Celui-là, je ne le connaissais pas. D'autres fois, c'est le chat noir et blanc du voisinage qui vient, ou encore le gracieux chat moucheté de quelque maison plus loin dans la ruelle. Quant à ma chatte, elle sort, parfois par derrière pour revenir par en avant, parfois l'inverse. Où va-t-elle? Je ne le sais pas, elle vit sa vie de chatte. La vie de la ruelle. C'est tout cela que veut interdire le maire Coderre? Plus de chats dehors, sinon attachés?

Micheline Marier  
 Montréal, le 15 décembre 2016

## LIBRE OPINION

### Aide sociale: la solidarité commence avec la famille

TEXTE COLLECTIF

**D**urant la période des Fêtes, pensons à celles et ceux qui ne peuvent pas visiter leur famille en raison des nouvelles mesures d'aide sociale.

Depuis mai 2015, une personne qui quitte le Québec pour plus de sept jours consécutifs — ou quinze jours cumulatifs — dans un même mois perd son droit à l'aide sociale. Avec des revenus mensuels de seulement 623\$, les gens sont déjà dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins de base pour le logement, la nourriture, le chauffage et les vêtements. Avec ce nouveau règlement, le gouvernement attaque la capacité des plus vulnérables de notre société à maintenir leurs liens avec famille et amis qui vivent en dehors du Québec.

Nous aimerions rappeler à François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, que la solidarité commence d'abord et avant tout avec la famille. La famille fait partie intégrante de qui l'on est; nous avons besoin d'un contact physique avec les gens qui nous sont précieux; les appels téléphoniques et les courriels ne suffisent pas. Si notre mère, notre père ou notre frère décède ou tombe gravement malade, il faut se rendre

auprès de notre famille, peu importe la situation.

Quand un proche vous quitte, vous avez besoin de réconfort. Ce besoin est encore plus urgent si votre famille habite de l'autre côté de la terre et que cela fait des années que vous n'avez pas été réunis. Il est impossible de prévoir les catastrophes dans nos vies, on ne peut pas synchroniser nos deuils avec les impératifs de l'aide sociale. Dans le système actuel, les prestataires de l'aide sociale sont pénalisés pour avoir assisté à des funérailles ou visité un proche malade. De retour au Québec, ils subissent des coupes sur leurs prestations en plus de devoir faire face au stress de ne pas pouvoir payer le loyer ou l'épicerie.

#### Discrimination

Une logique similaire s'applique pour les événements heureux de la vie: les naissances, les mariages et les fêtes telles que Noël et le Nouvel An. Comment expliquer à notre famille que nous ne pouvons pas être présents lors d'événements importants à cause des règles de l'aide sociale? Des absences répétées peuvent entraîner des ruptures dans nos relations. Si on se déconnecte de nos familles, on devient isolé et déprimé... ce qui entraîne des problèmes de santé physique et mentale.

Le fait qu'une personne qui s'absente du Québec pendant plus de sept jours perde son statut de résidente aux yeux de l'aide sociale est le critère de résidence le plus restrictif de tous nos programmes sociaux. Avec cette mesure draconienne, le gouvernement du Québec crée une discrimination basée sur le statut socioéconomique et enfreint la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Cela empiète aussi sur le droit à la mobilité des citoyens canadiens et des résidents permanents en les empêchant de se déplacer à l'intérieur du Canada. C'est pour ces raisons que les Services juridiques de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne accompagnent Arié Moyal, prestataire d'aide sociale, dans sa bataille légale pour faire invalider cette mesure injuste.

#### Respect

Les personnes qui reçoivent de l'aide sociale sont des êtres humains dignes de respect. Pourtant, le système d'aide sociale les traite comme des criminels. Désormais, même s'ils respectent la nouvelle réglementation, les gens qui voyagent doivent justifier leurs déplacements, présenter des preuves de voyage et

fournir une lettre de la personne qui paie pour le voyage. En plus d'être une invasion de la vie privée, ceci est un contrôle injustifié de la part des agents d'aide sociale qui ont énormément de pouvoir discrétionnaire.

Malheureusement, il s'agit de la suite des mesures de surveillance et de contrôle imposées par notre gouvernement sur les personnes qui vivent dans la pauvreté. Les prestataires de l'aide sociale sont submergés par les demandes excessives de documents à fournir, doivent faire face à des enquêtes aléatoires et peuvent voir leur chèque retenu à leur centre local d'emploi.

Avec le projet de loi 70 qui vient d'être adopté, si les prestataires ne se soumettent pas aux demandes des programmes d'employabilité qui leur seront imposés, les agents auront maintenant le pouvoir de réduire les prestations à un montant aussi minuscule que 399\$ par mois, et ce, sans possibilité d'appel.

François Blais, pourriez-vous vivre dans ces conditions? Sinon, pourquoi demandez aux prestataires d'aide sociale de le faire?

Les signataires: Minouze Joseph, Marina Rishkevitch, Maria Ines Garduno avec l'appui de la Coalition Pauvre + Captif.

## IDÉES

ALLIANCE DES PROFESSEURS DE MONTRÉAL

## Un boycottage insensé et injustifiable

JEAN-PAUL GAGNÉ

Éditeur émérite, Les Affaires, administrateur de sociétés certifié. Il a conseillé bénévolement le conseil d'administration de la Fondation de la CSDM sur des changements apportés à sa gouvernance.

Par la voix de sa présidente, Catherine Renaud, l'Alliance des professeurs de Montréal vient de dénoncer l'invitation de la Fondation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) aux 17 000 employés de cette dernière de participer à une campagne de financement par déduction à la source pour soutenir des projets visant le développement des élèves («Les profs invités à donner pour offrir des services aux élèves», *Le Devoir*, 12 décembre 2016).

Cette invitation de la Fondation de la CSDM s'inscrit dans le cadre de sa relance

après quelques années de dormance. Avantage indéniable de la campagne en cours, les contributions des employés de la CSDM seront doublées jusqu'à la hauteur de 50 000\$ par les caisses Desjardins de Montréal.

Par exemple, si chacun des 17 000 employés de la CSDM faisait un don unique de 3\$ (le prix d'un café) à la Fondation, une somme de 51 000\$ serait recueillie et Desjardins ajouterait 50 000\$. Les montants de contribution volontaire suggérés par la Fondation sont insignifiants en regard de la cotisation syndicale obligatoire d'environ 1000\$ par année qui est exigée des membres de l'Alliance.

La Fondation n'a pas pour but de remplacer l'État dans le financement des programmes d'enseignement et dans l'entretien des écoles, qui sont nécessairement financés par les taxes scolaires et les subventions du gouvernement. La mission de la Fondation est plutôt de financer des projets particuliers dans cinq champs d'intérêt (arts et culture, envi-

ronnement, équité et inclusion sociale, persévérance scolaire, santé et saines habitudes de vie) dans le but d'optimiser les chances de réussite des enfants et de les aider à développer leur plein potentiel. On peut d'ailleurs penser que les enfants les plus susceptibles de bénéficier de l'appui financier de la Fondation seront ceux qui fréquentent les écoles des secteurs les moins favorisés, où les besoins sont plus grands. Environ 75% des 112 000 élèves de la CSDM proviennent justement de ces milieux.

## Aveuglement philanthropique

L'aveuglement philanthropique de l'Alliance est injustifiable. On comprend que la mission du syndicat est de revendiquer de meilleures conditions de travail pour ses membres, mais le coup de pouce qui a été suggéré à ses quelque 9000 membres ne leur enlève absolument rien. Bien au contraire, la Fondation veut tout simplement pouvoir faire un petit geste de plus

pour favoriser la réussite des élèves, ce qui est en parfaite harmonie avec l'engagement personnel des enseignants.

Non, il n'y a rien d'odieux et de scandaleux dans cette initiative, comme l'a affirmé madame Renaud dans l'article du *Devoir*. Ce qui est odieux et scandaleux, c'est plutôt la culture de la dépendance de l'État dans laquelle baigne la direction de l'Alliance des professeurs et son étonnante insensibilité à la cause du mieux-être des enfants. Cette dépendance, qui n'est pas propre à la direction de l'Alliance, explique en partie pourquoi le Québec est bon dernier pour les dons de bienfaisance parmi les provinces et les territoires du pays. J'invite l'Alliance des professeurs à contribuer à changer cette mentalité de dépendance de l'État-providence. Elle pourrait même faire un don elle-même compte tenu de ses importants revenus annuels (9000 membres à 1000\$ = 9 millions non imposables).

Les parents et les grands-parents qui, comme moi, se soucient du parcours scolaire de

leurs petits-enfants constatent tous les jours l'immense générosité de la grande majorité de nos enseignantes et enseignants. Ils savent que ces derniers n'hésitent jamais à en faire un petit plus que ce qui est demandé pour améliorer la réussite de leurs élèves. Il est décevant que la direction de leur syndicat ne soit pas au diapason de nos enseignants pour la cause d'une meilleure éducation pour nos enfants.

La philanthropie est une nécessité dans toutes les sociétés. À l'instar de nombreuses autres fondations d'écoles, de cégeps, d'universités, de centres de santé et de services sociaux et d'organismes communautaires, la Fondation de la CSDM poursuit une mission essentielle au bien-être et au progrès de notre société.

## Nouvelle gouvernance

Il faut d'ailleurs féliciter les administrateurs de la Fondation de l'avoir relancée, d'avoir clarifié sa mission et d'avoir revu sa gouvernance. Le fait que son conseil d'administration soit désormais formé ma-

jeoritairement de membres indépendants permet à la Fondation de mener sa mission en toute indépendance des impératifs financiers de la CSDM. Je vous invite à consulter le site Internet de la Fondation pour le constater et mieux comprendre sa mission, son plan d'action et sa créativité. D'ailleurs, quiconque souhaite maintenant faire un don à une école de la CSDM peut le faire en ligne, ce qui est une première pour les fondations de commissions scolaires. Enfin, il importe de souligner que tout ce travail a été accompli en quelques mois avec des moyens extrêmement limités.

Voilà pourquoi, la Fondation de la CSDM mérite un appui enthousiaste non seulement de la population de Montréal et des parents qui confient leurs enfants aux écoles de la CSDM, mais aussi de l'ensemble de ses éducatrices et éducateurs. Il en va tout simplement de l'épanouissement et du développement de nos enfants et de l'avenir de notre société.



DON EMMERT AGENCE FRANCE-PRESSE

L'incapacité des analystes et autres observateurs à voir venir l'élection de Donald Trump le 8 novembre dernier est une extraordinaire occasion d'apprentissage qu'il faut saisir.

## Quelles leçons tirer de l'élection de Donald Trump ?

RAFAEL JACOB

Chercheur associé à la Chaire Raoul-Dandurand

Il y a un peu plus d'un mois, Donald Trump était élu président des États-Unis. Le temps qui s'est écoulé depuis cette onde de choc permet de prendre un peu de recul et de commencer à comprendre pourquoi les gens qui étaient appelés à voir venir le coup — l'auteur de ce texte le premier — ont manqué le bateau de façon si spectaculaire. À défaut d'avoir déjà toutes les réponses, voici quelques leçons pouvant être tirées du 8 novembre et dont les implications touchent sondeurs, analystes et intervenants médiatiques.

## Attention aux indécis

Soyons clairs : il n'était pas raisonnable, sur la base des données disponibles jusqu'au soir même de l'élection, de conclure qu'Hillary Clinton n'était pas largement favorite. Contrairement aux primaires républicaines ou même au Brexit, où des indicateurs empiriques crédibles donnaient

respectivement Trump et le camp du «Leave» gagnants, les résultats du 8 novembre dernier constituent une surprise monumentale. Par exemple, sur une centaine de sondages non partisans menés pendant l'année en Pennsylvanie, au Michigan et au Wisconsin — les trois États ayant permis à Trump de dépasser le seuil magique des 270 grands électeurs —, pas un seul n'avait mis Trump en avance. Pas un.

L'erreur des sondeurs aura été systématique. Ainsi, les appuis prédits à Clinton dans ces États ainsi que dans plusieurs autres des plus importants étaient fiables, à un point ou moins du résultat finalement obtenu par l'ex-secrétaire d'État. Le problème résidait dans la sous-estimation du vote de Trump : quatre points en Pennsylvanie, cinq au Minnesota, six au Michigan et en Ohio, sept en Iowa et au Wisconsin.

Comme on s'est plu à le répéter pendant la campagne, 2016 n'était pas une année comme les autres : elle mettait en scène les deux candidats présidentiels les plus impopulaires depuis l'arrivée des sondages modernes.

Conséquemment, le taux d'électeurs disant ne pas appuyer l'un des deux candidats majeurs était historiquement élevé, et ce, jusqu'à la toute fin de la course. À titre d'exemple, seuls 3% des électeurs disaient ne pas appuyer Barack Obama ou Mitt Romney dans la moyenne des sondages menés au Wisconsin à la fin de la course présidentielle de 2012. En 2016, ce pourcentage était quatre fois plus élevé, alors que 13% des électeurs ne se prononçaient ni pour Clinton ni pour Trump.

Il est donc imprudent — comme le font d'ailleurs régulièrement plusieurs sondeurs ce côté-ci de la frontière — de présumer une allocation proportionnelle des électeurs indécis. Si on a affaire à un nombre anormalement élevé de gens se disant indécis, il est possible que ces derniers se rangent de façon disproportionnée dans le camp d'un candidat en particulier. Cette année, Trump semble en avoir bénéficié.

## La présidence se gagne dans les États

Une partie considérable de la croyance selon laquelle Clin-

ton gagnerait la présidence s'appuyait sur son avance à l'échelle nationale, qui, à la mi-octobre, semblait clairement insurmontable. Et elle l'aura été : Clinton aura au final remporté le vote populaire national par deux points... tout en perdant le Collège électoral par 74 grands électeurs. Un tel écart — et donc un vote distribué de manière si déséquilibrée entre les États — est sans précédent dans l'histoire américaine.

## La « machine électorale »

L'opération de sortie de vote démocrate était peut-être plus efficace que celle de Trump ; son impact réel a peut-être également été amplement surestimé. La coalition électorale démocrate, s'appuyant de façon cruciale sur des électeurs marginaux (notamment les jeunes), combinée au manque d'enthousiasme à l'égard de Clinton, a fait de la « machine électorale » une condition nécessaire, mais insuffisante pour l'ex-secrétaire d'État. Pour Trump, gonflé depuis les tout premiers débuts de la course par une armée de partisans profondément loyaux

et motivés, les efforts de sortie du vote se sont avérés plus superflus.

## Des conseillers faillibles

Même les campagnes les plus professionnelles et les conseillers les plus aguerris peuvent errer. Présumer que la raison pour laquelle Clinton n'a pas visité le Wisconsin à une seule reprise après avoir décroché l'investiture démocrate était que son équipe savait hors de tout doute que l'État lui était acquis aura été une erreur. Présumer que Steve Schale, l'ex-directeur de la campagne de Barack Obama deux fois victorieux en Floride, avait nécessairement raison lorsqu'il a assuré au président sortant que Clinton remporterait l'État sur la base du vote par anticipation en aura été une autre. Il n'y a pas que sondeurs et analystes qui peuvent se tromper : les candidats et leurs campagnes, même à un niveau aussi élevé, demeurent également faillibles.

## Un monde probabiliste

À force d'intervenir dans les médias, il peut devenir tentant de s'exprimer en « clip » : de la

manière la plus directe et la plus tranchée possible. C'est ce genre de tentation qui peut conduire à des garanties à l'emporte-pièce. C'est également ce genre de tentation qui se trouve aux antipodes de ce que la science politique, rigoureusement pratiquée, recommande.

La vie politique a peu de lois universelles absolues. En ce sens, même si Hillary Clinton avait remporté l'élection, il aurait été inexact de clamer, à un mois du scrutin, qu'elle était assurée à 100% de la victoire. Malgré les avancées louables de nos outils d'enquête, il ne faut pas surestimer leur pouvoir prédictif. Tant et aussi longtemps que nous n'avons pas tous les résultats d'une élection, nos données, peu importe la taille ou la qualité de nos échantillons, sont susceptibles de nous induire en erreur.

*Errare humanum est, perseverare diabolicum*, disait Sénèque. Si l'erreur commise dans le cadre de l'élection américaine de 2016 est extraordinaire, il en est autant de l'occasion d'apprentissage. Saisissons-la.

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (rechercheur photos), information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shielés (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Retitto-Parazzelli (reporters), information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre), information culturelle : Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médiat), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre), information internationale : Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre), section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Loïc Hamon (cahiers spéciaux), équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants), correction : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumack et Michèle Malenfant, soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stoga (commis), DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec), PUBLICITÉ Cynthia Floccari (adjointe), Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Caroline Filion, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire), PRODUCTION Bruno Dubois, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez, ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

# SCIENCES

## Fenêtre sur le cerveau

### Les mégadonnées sont à l'origine d'une nouvelle révolution en neurosciences

Alors que les mégadonnées accumulées au cours des dernières années commencent à révéler leurs multiples secrets grâce à l'expertise de mathématiciens et d'informaticiens, ainsi qu'à la puissance de calcul des réseaux de superordinateurs du pays et d'ailleurs, une nouvelle révolution pointe dans la recherche sur le cerveau. Et ce, grâce également à la mise en libre accès de ces mégadonnées et des outils mis au point pour les analyser.

PAULINE GRAVEL

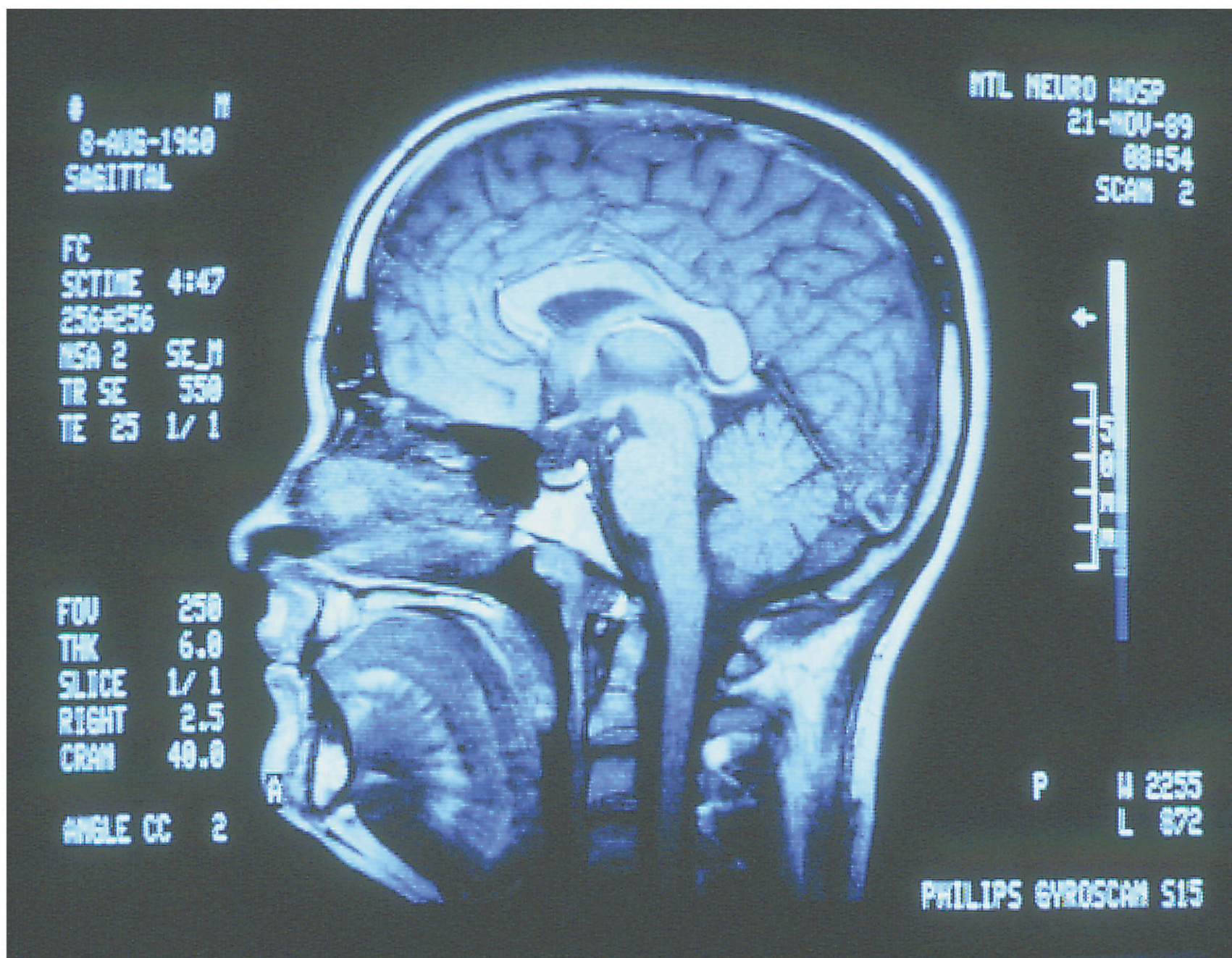
Les chercheurs disposent aujourd'hui d'une quantité colossale de données provenant de patients et de personnes saines ayant participé à des projets de recherche. Ces données peuvent être moléculaires, cellulaires, comportementales et psychologiques, génétiques et épigénétiques, voire anatomiques sous forme d'images obtenues par diverses méthodes d'imagerie cérébrale. « Nous disposons d'une immense quantité de données avec lesquelles on ne sait pas trop quoi faire. Ces données ne sont pas des connaissances. Il nous faut donc extraire des informations pertinentes de toutes ces données par des analyses et des modélisations informatiques », affirme Alan C. Evans, professeur de neurologie, de neurochirurgie et de génie biomédical au Neuro, l'Institut et hôpital neurologiques de Montréal. L'établissement s'applique depuis plusieurs années à réunir mathématiciens, informaticiens et neuroscientifiques afin de donner un sens à toutes ces données.

À l'aide de modèles mathématiques, dont certains sont également utilisés en finances ou en génie, par exemple, les chercheurs tentent de découvrir comment un cerveau sain se développe et comment il se transforme quand se développe une maladie neurodégénérative ou une maladie mentale. En septembre dernier, l'Université McGill a obtenu une subvention de 84 millions de dollars sur sept ans du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada (FERAC) pour mettre au point de nouveaux outils mathématiques, statistiques et informatiques qui aideront à percer les mystères des grandes pathologies neurologiques et maladies mentales et, conséquemment, permettront de repérer de nouvelles voies thérapeutiques et d'élaborer des méthodes diagnostiques et de prédiction du risque.

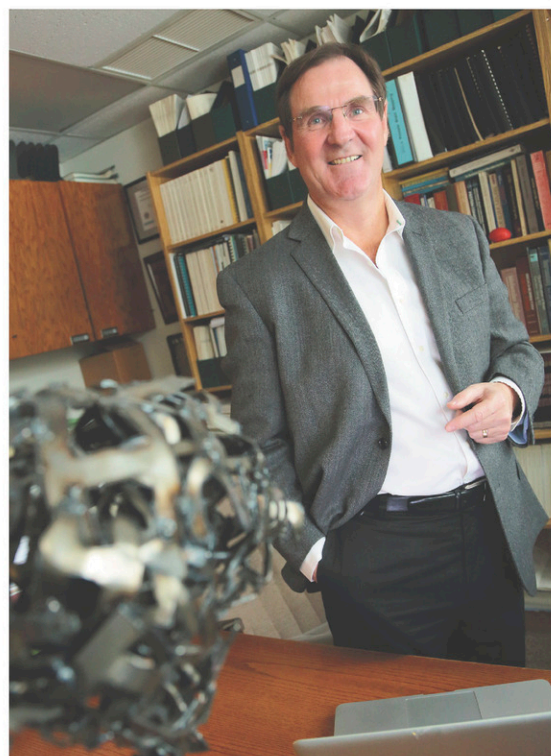
#### Recherche collaborative

La recherche collaborative étant devenue la norme ces dernières années, les chercheurs du Neuro ont mis au point une plateforme informatique, dénommée CBRAIN, qui permet aux chercheurs du monde entier de partager leurs données, leurs outils d'analyse et leurs ressources informatiques. En d'autres termes, CBRAIN est un logiciel Web qui, en quelques clics, permet à des chercheurs se trouvant n'importe où sur la planète d'accéder à des outils et à une puissance de calcul leur permettant d'analyser des données qui peuvent être entreposées quelque part d'autre dans le monde. CBRAIN est actuellement connecté à des groupes d'ordinateurs de haute performance situés au Canada (dont trois groupes à McGill) et en Allemagne, qui totalisent 80 000 unités de calcul.

Les chercheurs du Neuro ont également conçu LORIS (Longitudinal Online Research and Imaging System), un logiciel Web ayant pour fonction le stockage de données cellulaires, génétiques, comportementales, cliniques et d'imagerie cérébrale. LORIS facilite la gestion de grandes quantités de données acquises au cours du temps lors d'études longitudinales et en différents lieux lors d'études multicentriques. Il s'agit encore une fois d'une structure informatique en libre accès que tous les chercheurs en sciences neurologiques du monde peuvent utiliser sans frais.



Les chercheurs tentent de découvrir comment un cerveau sain se développe et comment il se transforme quand apparaît une maladie.



Alan C. Evans est professeur de neurologie, de neurochirurgie et de génie biomédical au Neuro, l'Institut et hôpital neurologiques de Montréal.

#### Big Brain

Depuis 2013, les scientifiques disposent également d'un outil exceptionnel pour mener ces recherches : un modèle tridimensionnel du cerveau humain d'une résolution atteignant presque celle des neurones qui le composent, qui a été baptisé Big Brain. Ce modèle a été élaboré par une équipe du Centre de recherche de Jülich, en Allemagne, en collaboration avec l'équipe d'Alan Evans du Neuro, à partir du cerveau d'un homme de 65 ans. Ce cerveau a d'abord été fixé au formol, puis immergé dans la paraffine, avant d'être découpé en 7404 tranches de 20 micromètres (0,001 millimètre) d'épaisseur. Ces tranches ont ensuite été colorées afin de rendre visibles les corps cellulaires. Chaque tranche a finalement été numérisée, et un cerveau en trois dimensions a pu être reconstitué à partir de toutes ces données. Le défi était de taille en raison des multiples circonvolutions du cortex cérébral et de son imposante taille avec ses 86 milliards de neurones et le même nombre de cellules gliales. Finalement, on a développé un logiciel permettant de survoler le cerveau et de naviguer à l'intérieur.

« Il s'agit d'un modèle d'un cerveau normal d'un niveau de précision neuroanatomique en trois dimensions qui n'avait jamais été atteint

précédemment, les images obtenues par résonance magnétique [IRM] n'étant que d'une précision d'un millimètre, soit 1000 microns. Big Brain est donc 50 fois plus petit dans chaque dimension. Chaque pixel tridimensionnel est 125 000 (50 x 50 x 50) fois plus petit. L'atlas numérique Big Brain comprend un ensemble de données totalisant un téraoctet », précise le Dr Evans.

Lorsque ce travail colossal a été publié dans la revue *Science* en juin 2013, les auteurs ont du même coup rendu Big Brain accessible à tous les scientifiques du monde. « Toutes les données de Big Brain sont dans le domaine public. C'est un bon exemple de science en libre accès. Jusqu'à maintenant, 25 000 groupes scientifiques différents à travers le monde ont téléchargé les données de Big Brain », raconte M. Evans, avant de rappeler qu'en 2014, le magazine *MIT Technology Review* a classé Big Brain comme une des dix plus grandes découvertes technologiques dans le monde.

#### Pratique en neurochirurgie

Big Brain peut être utilisé notamment pour la planification d'une neurochirurgie impliquant une stimulation cérébrale profonde dans le but de traiter la maladie de Parkinson. La résolution des images obtenues par IRM n'étant pas suffisamment grande pour identifier avec précision le site que l'électrode de stimulation doit atteindre, les neurochirurgiens ont recours à cet atlas numérique comme gabarit. On superpose Big Brain sur l'IRM du cerveau du patient, et un logiciel adapte la forme de Big Brain de façon à ce qu'elle corresponde parfaitement à celle du cerveau du patient. Quand l'adéquation est achevée, le chirurgien peut voir très précisément où est situé le noyau subthalamique (STN), qui est un des noyaux visés dans la stimulation cérébrale profonde. Jusqu'à l'avènement de Big Brain, les neurochirurgiens utilisaient des atlas dessinés de Brodmann datant de 1909 et de von Economo et Koskinas datant de 1925.

#### Autisme

Le Neuro participe aussi à une grande étude états-unienne sur l'autisme, qui consiste à suivre depuis leur naissance les frères et les sœurs d'enfants autistes, étant donné qu'environ 20% d'entre eux développeront un trouble du spectre autistique. « Actuellement, nous ne diagnostiquons l'autisme que vers l'âge de trois ans. Si nous suivions ces enfants depuis la naissance, nous aurons une fenêtre sur les tout premiers mécanismes impliqués dans l'émergence de ce trouble, soit avant qu'ils se manifestent de façon évidente », explique le Dr Evans.

Les chercheurs collectent donc des données

sur le développement du cerveau de ces enfants depuis leur naissance. Ils tirent des images du cerveau de ces enfants par IRM et les superposent à Big Brain afin de bien situer les anomalies. « On peut adapter Big Brain à n'importe quel cerveau, y compris celui d'un jeune enfant, car tous les cerveaux possèdent les mêmes structures, seule la forme change au cours du temps », précise Alan Evans. Les chercheurs comparent ensuite les images obtenues à mesure que le cerveau se développe.

Dans cette étude, le Neuro est le centre de coordination des données. « Toutes les données sont envoyées ici et nous les organisons et les analysons », souligne le neuroscientifique.

Les chercheurs avaient publié des résultats préliminaires indiquant que des connexions anormales étaient déjà présentes dans le cerveau de bébés âgés de 24 mois. Grâce à la fantastique force de calcul et d'analyse informatique disponible au Neuro, ils ont récemment pu observer de telles anomalies chez des bébés de six mois. En permettant un diagnostic précoce, cette découverte permettra de procéder à des interventions très tôt dans la vie des enfants autistes.

#### Maladie d'Alzheimer

Les chercheurs ont étudié, à l'aide de l'imagerie par résonance magnétique, les faisceaux de matière blanche du cerveau de 700 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de sujets contrôles sains, d'individus présentant de légers déficits cognitifs et d'autres atteints de troubles cognitifs plus prononcés. Ils ont ensuite procédé à une grande analyse informatique pour modéliser comment la pathologie progresse dans le cerveau.

Ils ont découvert que l'accumulation de la bêta-amyloïde dans le cerveau des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ne résultait pas d'une surproduction de la protéine, mais plutôt d'une élimination insuffisante. « On a constaté qu'il n'y a presque aucun changement dans la production de la protéine entre ces différentes catégories de personnes. Par contre, l'élimination de la protéine varie beaucoup d'un groupe à l'autre », affirme le Dr Evans. Chez les sujets sains, l'amyloïde est encapsulée dans les neurones et est ensuite rapidement éliminée dans les canaux du système lymphatique (le système lymphatique du cerveau). Chez les patients atteints de la maladie d'Alzheimer, elle est éliminée beaucoup moins efficacement, et elle s'accumule dans les neurones, où elle exerce son effet toxique sur ceux-ci.

Le neuroscientifique Jules Poirier de l'Université McGill a découvert il y a plusieurs années que les personnes porteuses de la forme E4 du gène ApoE sont plus à risque de développer la maladie d'Alzheimer. Or, les chercheurs du Neuro ont observé que les personnes porteuses d'une seule copie du gène ApoE4 éliminaient moyennement la bêta-amyloïde, alors que celles qui étaient dotées de deux copies (l'une venant de leur mère et l'autre de leur père) l'évacuaient encore beaucoup moins, ce qui provoquait une accumulation de la protéine dans leurs neurones. Par contre, les individus qui en étaient dépourvus l'éliminaient rapidement.

« Cette découverte a complètement changé notre compréhension de l'accumulation de l'amyloïde dans le cerveau et, par conséquent, la façon de s'attaquer au problème. Si on désire concevoir un médicament qui viserait à réduire l'accumulation de la bêta-amyloïde, il ne faudrait donc pas s'attaquer à la production de la protéine, car cela n'aura aucun impact. Il faudrait plutôt intervenir dans l'élimination de la protéine », fait remarquer Alan Evans.

#### Science ouverte

« Montréal est désormais un centre mondial de stockage, de gestion, d'analyse et de coordination des données sur le cerveau », résume Alan Evans, avant de souligner que l'Institut et hôpital neurologiques de Montréal est aussi devenu un haut lieu de la « science ouverte » (open science ou en libre accès) et de partage des données. Vendredi, l'Université McGill annonçait que la famille Larry et Judy Tanenbaum donnait 20 millions de dollars au Neuro pour créer l'Institut

de science ouverte Tanenbaum, qui aura pour mission de « faciliter le partage des données en neurosciences à travers le monde afin d'accélérer les découvertes d'agents thérapeutiques de pointe pour traiter les patients qui souffrent de maladies neurologiques ». « Une partie du don de la famille Tanenbaum servira à encourager d'autres chercheurs et établissements canadiens à adopter un modèle de science ouverte », a précisé le Dr Guy Rouleau, directeur du Neuro.

« Le mouvement "science ouverte" prend de l'ampleur avec des initiatives mondiales en cours dans l'Union européenne, au Japon et aux États-Unis. L'Institut et hôpital neurologiques de Montréal deviendra le premier institut universitaire au monde à adhérer pleinement à la science ouverte. L'Institut de science ouverte Tanenbaum deviendra la référence mondiale de ce mouvement », a rappelé pour sa part la principale et vice-chancelière de l'Université McGill, Suzanne Fortier.